



Les Maraîchers du Vouan

Contrat d'engagement mutuel

Panier de légumes 2024

Modalités

-----ENTRE L'AMAPIEN-----

Nom et Prénom:

Adresse:.....

Code Postal: Ville:

Téléphone: E-mail:

-----ET LE MARAÎCHER-----

Les Maraîchers du Vouan
Marie-Ange Bosson et Guillaume Leborgne

www.lesmaraichersduvouan.fr

LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

L'amapien-ne et le producteur-trice s'engagent à adhérer à l'association « Amaportée » et à respecter ses statuts et son règlement intérieur. Tous les documents et informations relatifs à l'association sont consultables sur <https://amaportee.fr>. L'amapien-ne accepte les risques liés aux aléas de production (climatiques, sanitaires, conjoncture économique...), le producteur-trice s'efforce d'en limiter les effets et s'engage à donner une information claire sur ces événements en concertation avec le référent producteur-trice de Amaportée. Dans le cas où le producteur-trice ne pourrait assurer la saison complète de panier, l'amapien-ne ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

LE CONTENU DU PANIER

Le contrat porte sur la distribution de paniers de légumes bio cultivés sur les hauteurs de **Viuz-en-Sallaz et à Pillonnex**. une trentaine d'espèces de légumes dans un environnement préservé, les pratiques de culture sont inspirées de la permaculture et du maraîchage sur sol vivant. Le potager vivant fait le choix d'utiliser principalement des variétés anciennes, riches en goût et à grande valeur nutritive.

DUREE - DISTRIBUTION - PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

Le présent contrat est élaboré pour une saison de 30/35 semaines

La date de début du contrat, dépendante des conditions météo, devrait avoir lieu courant mai - début juin. Cela correspond à peu près à un panier qui oscille entre 18 et 20 euros selon les semaines. Le contrat se termine quand la valeur du contrat aura été distribuée au cours des distributions hebdomadaires.

Le planning des distributions prévues, une fois finalisé, sera accessible sur <https://amaportee.fr>. Les distributions sont hebdomadaires au 50 rue des Anges à VIUZ EN SALLAZ (local derrière la mairie), le mardi de 18h00 à 19h30.

FORMULES

Le contrat est souscrit pour un nombre entier de paniers, soit 1 ou 2 ou 3... paniers. Les demi paniers ne sont pas possibles.

Le coût d'un panier est de 650 € pour la saison. La valeur moyenne d'un panier est d'environ 18/20 €

N'hésitez pas à participer à la vie du Jardin, notamment par des ateliers organisés régulièrement durant la saison et lors des préparations à la distribution. Vous y serez invité par des emails/ sms ou par le canal d'information d'AMAPORTEE.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le premier chèque demandé(mars) est essentiel, pour l'exploitation, afin de couvrir les besoins de trésorerie de début de saison. Plus de 50 % des dépenses de la saison sont déjà engagés en mars pour la production.

Indiquez votre choix pour l'échelonnement des paiements, et les montants par chèque en fonction de votre nombre de paniers.

Pour 1 panier ->	Acompte de mars (A)	Montants suivants de chacun (B)	Indiquez le Nombre paniers (C)	Total acompte de mars = Ax C	Montants totaux suivants de = BxC
<input type="checkbox"/> paiement du montant total en une fois	650 €				
<input type="checkbox"/> paiement en 3 chèques encaissés en mars, juillet, octobre	250 €	200 €			
<input type="checkbox"/> paiement en 5 chèques encaissés en mars, mai, juillet, septembre, novembre	250 €	100 €			

Ceci n'est qu'un document présentant les modalités du Contrat d'engagement mutuel Panier de légumes 2024 avec les Maraîchers du Vouan

Le nombre de contrats est limité par la capacité de production de nos 2 maraîchers.

Aussi, à partir du moment où vous décidez de souscrire un contrat légumes 2023, envoyez-nous, par email à association.amaportee@gmail.com, une demande de souscription Panier légumes 2024 avec votre **Nom-Prénom**, **nombre de paniers désiré**

En retour, nous vous indiquerons si la souscription est possible et, si c'est le cas, nous y joindrons le contrat à signer.

Ce contrat devra être retourné rapidement à Amaportée, signé et accompagné du règlement, à l'adresse mentionnée tout à la fin du contrat